

# TARIF DES COMMISSIONS

## VENTES :

- ◆ De 0 à 98 750 € : 3 950 €
- ◆ Au-delà de 98 950 € : 4,00 % du net vendeur.

## LOCATION :

### Baux d'habitation:

	Commission part locataire:	Commission part bailleur :
◆ Honoraires négociation		50 €
◆ Frais visite, constitution du dossier, rédaction du bail (* dans la limite de 8€ / m <sup>2</sup> )	175 €* 	175 €* 
◆ Etat des Lieux	2.50€ / m <sup>2</sup>	2.50€ / m <sup>2</sup>

### Baux commerciaux :

1000€ TTC supporté uniquement par le locataire.

CES PRIX S'ENTENDENT T.V.A. (20.00%) COMPRISE